

# ÉLECTIONS SIEEEN : COMMENT SONT DÉSIGNÉS LES DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ SYNDICAL 2026 - 2032



## INSTALLATION DU 1<sup>ER</sup> CONSEIL MUNICIPAL

**LA MAIRIE**

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le nouveau conseil nomme le ou les délégués aux compétences transmises au SIEEEN, exemple :

- CLE : Jean-Michel Branché et Josiane Pile
- EP : Jérôme Lumière
- IRVE : José Roule

### ENVOIE LA DÉLIBÉRATION ET LES COORDONNÉES DES DÉLÉGUÉS AU SIEEEN

En la déposant sur l'extranet du SIEEEN [extranet.sieeen.fr](http://extranet.sieeen.fr) ou par mail à [elections@sieeen.fr](mailto:elections@sieeen.fr)

**RETOUR MAX POUR LE 7 AVRIL 2026**

### LE SIEEEN CONVOQUE

#### LES DÉLÉGUÉS CLÉ

Exemple :  
Convoque : Jean-Michel Branché et Josiane Pile

#### LES DÉLÉGUÉS DES COMPÉTENCES

Exemple :  
Convoque : José Roule et Jérôme Lumière

#### 4 RÉUNIONS COLLÈGE ÉLECTORAL

Anciennement réunion CLE de secteur.  
**Votes pour** les membres titulaires et suppléants à la compétence Commission Locale d'Énergie.

Exemple : Jean-Michel et Josiane vont voter.

#### 3 RÉUNIONS DE SECTEURS

**Votes pour élire** les membres titulaires et suppléants dans les domaines :

- Eclairage Public
- Réseau Chaleur
- IRVE
- Maîtrise de la demande en énergie
- Distribution publique de gaz
- Production décentralisée d'énergies

Exemple : Jérôme votera pour le délégué au Comité Syndical pour l'éclairage public et José votera pour le délégué IRVE.

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### 1<sup>ER</sup> CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nominations des Vice-Présidents aux déchets  
Envoi de la délibération au SIEEEN.

**TITULAIRES + SUPPLÉANTS**

**TITULAIRES + SUPPLÉANTS**

**TITULAIRES + SUPPLÉANTS**

● 1<sup>ER</sup> COMITÉ SYNDICAL D'INSTALLATION ●

**ÉLECTION DU BUREAU SYNDICAL**

# LES RÈGLES D'OR DU DÉLÉGUÉ AU SIEEEN

**1** Il représente son conseil municipal, communautaire ou syndical.

Il est présent à chaque comité syndical programmé durant ses six années de mandat.

**2**

**3** Il participe aux rencontres réglementaires ou informatives et aux réunions organisées par le Syndicat.

Il assure sa mission de relais d'information auprès de sa collectivité, des usagers et du SIEEEN, durant tout son mandat.

**4**

**5** Il informe son conseil municipal des décisions et des projets du SIEEEN à minima une fois par an.

Il est au service de l'intérêt général, il fait preuve de neutralité et respecte les valeurs du service public.

**6**

**7** Il est garant de l'image du SIEEEN au sein de sa collectivité.

Il s'informe sur les enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux et numériques pour mieux appréhender les solutions que le SIEEEN met en œuvre.

**8**

**9** Il est force de propositions sur l'évolution du Syndicat, la stratégie et les actions que celui-ci compte initier à l'avenir.

Il apporte son assistance au SIEEEN lors de l'organisation d'actions sur son territoire.

**10**

